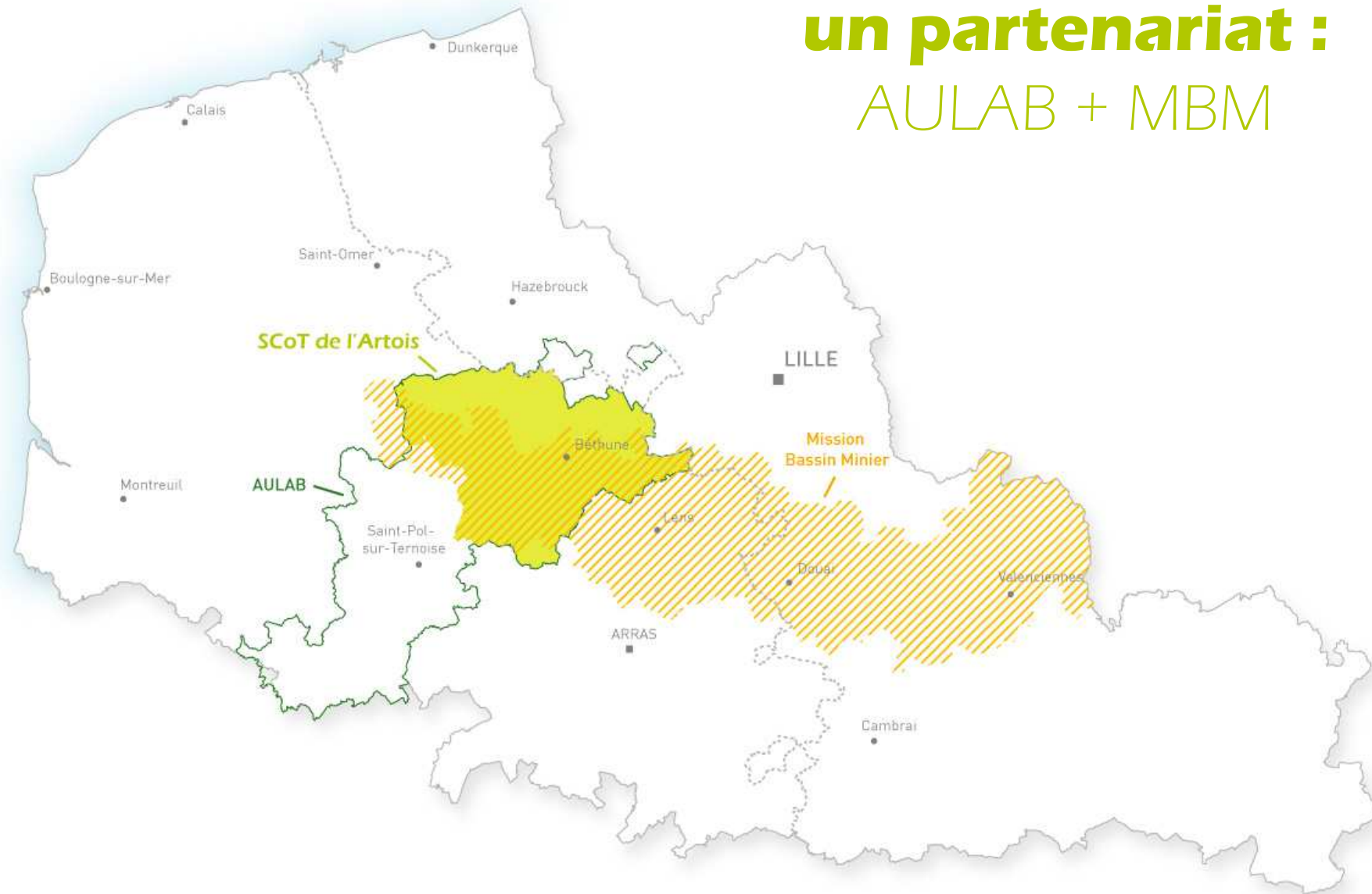


L'Atlas cartographique de la Trame verte et bleue du territoire du SCoT de l'Artois

une déclinaison à une échelle fine
pour une intégration dans les documents d'urbanisme



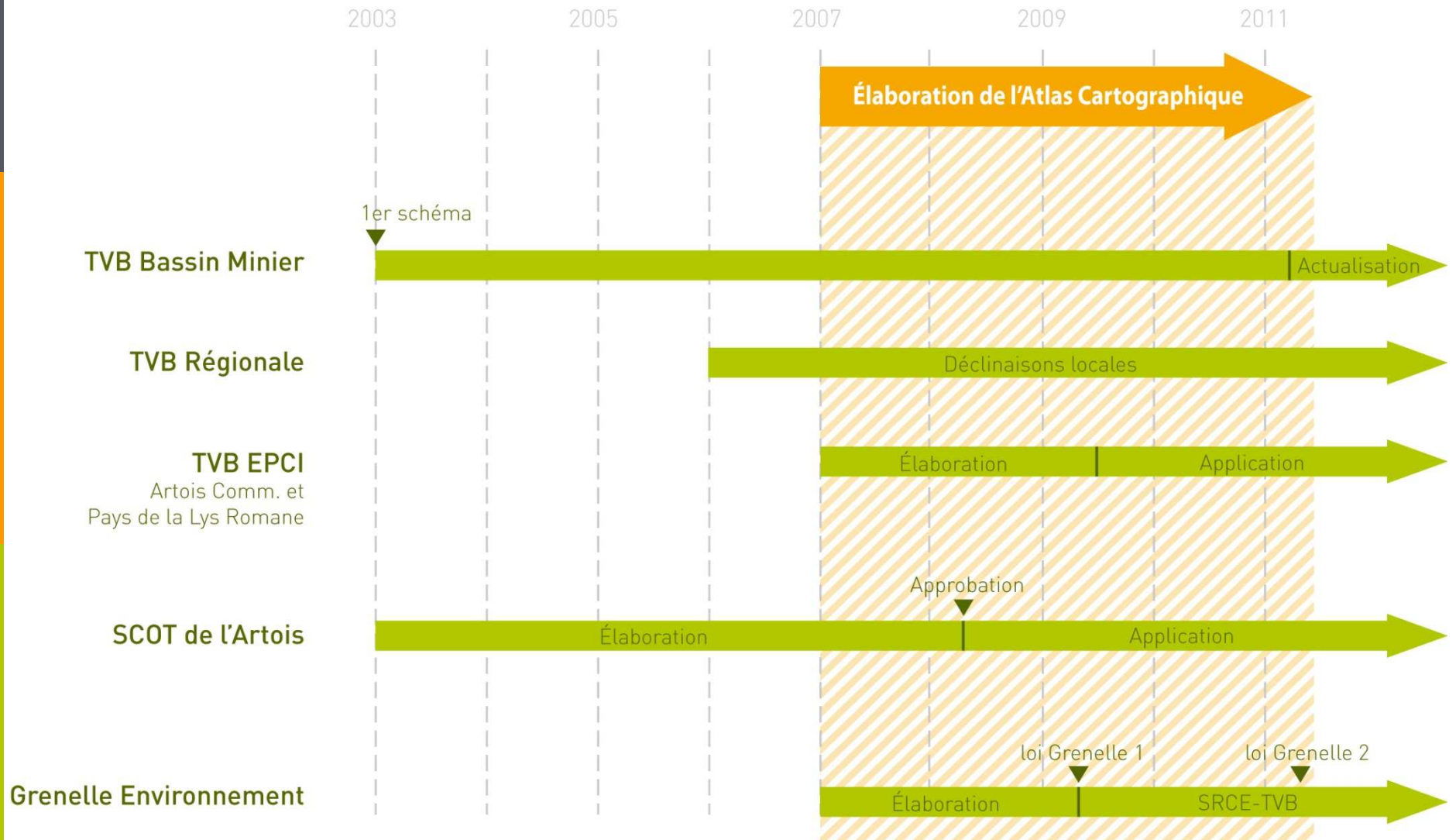
un partenariat : AULAB + MBM



10 km



L'Atlas cartographique de la TVB du territoire du SCoT de l'Artois : origine de la démarche



Objectif de l'Atlas cartographique

- ❑ Réaliser un **outil d'aide à la décision**
- ❑ **Décliner la Trame Verte et Bleue régionale** sur le territoire du SCoT de l'Artois
- ❑ Proposer des principes de liaisons écologiques à **une échelle fine** (1/5 000)
- ❑ **Faciliter la transcription** de la Trame Verte et Bleue **dans les documents d'urbanisme** (PLU, PLUi, Carte Communale)

L'Atlas cartographique : la carte générale

trame
verte et
bleue
Territoire du SCOT de l'Artois

SITES CALCICOLES

- ① Pelouses sèches du plateau du Mont Pevrin
- ② Pelouses et bois de La Comté et du Mont d'Anzin

SITES FORESTIERS

- ① Coloux d'Abtain St Nazaire et bois de Verdriel
- ② Coteaux et forêt domaniale d'Ohain
- ③ Bois Boquet, bois d'en Haut et bois des Hazois
- ④ Bois Croquet
- ⑤ Bois d'Auchy
- ⑥ Bois de Fars
- ⑦ Bois de la Lihue
- ⑧ Bois de Lapugnoy et Terri T223 "ex sablières"
- ⑨ Bois des Dames, Terri T11, Terri "sablières du Bois des Dames" (T250) et Terri "Usine Laboussière" (T12)
- ⑩ Bois du Château de Gorre
- ⑪ Bois du Pecaut
- ⑫ Bois Louis et bois d'Espenin
- ⑬ Bois Saint-pierre et Terri "1 de Ferfay" (T16)
- ⑭ Bois Vieil fort
- ⑮ Buttes boisées du Mont aigu et Mont-du-Hamel
- ⑯ Parc de la Laine
- ⑰ Terri "6 de Bruay" (T7)
- ⑱ Terri "2 de Ferfay" (T19)
- ⑲ Terri "3 de Ferfay" (T21)
- ⑳ Terri "Laboussière Aviation" (T27)
- ㉑ Site Transvaal (T31)
- ㉒ Terri "1 de Noueux" (T36)
- ㉓ Terri "9 de Bethune" (T42a)
- ㉔ Terri "8 de Noueux plat" (T57) et cavalier "voie du 8 au 11" (T237)
- ㉕ Parc de la Fosse (cavalier T236, Terri T38a et T38b)
- ㉖ Terri boisés de Flichemelle (T224 et T 225)
- ㉗ Vallée de la Soyronnais
- ㉘ Caroux (T257), centrale électrique de Gornay
- ㉙ Terri "La Clarence" (T33)
- ㉚ Terri "2bis de Bruay Est" (T19a) et Terri "Falende 2 Nord" (T26)
- ㉛ Terri "Nouvelles usines de Noueux" (T45)
- ㉜ Terri "8 de Noueux" (T56)
- ㉝ Terri T73a
- ㉞ Terri "4 de Noueux Ouest" (T40)
- ㉟ Terri "3 de Noueux Est" (T43a)
- ㊱ Ex-rivage de Bethune (cavalier T229)
- ㊲ Ancien dépôt VNF d'Hingha
- ㊳ Marais de Longue
- ㊴ Bois de Camblain

SITES MINIERS

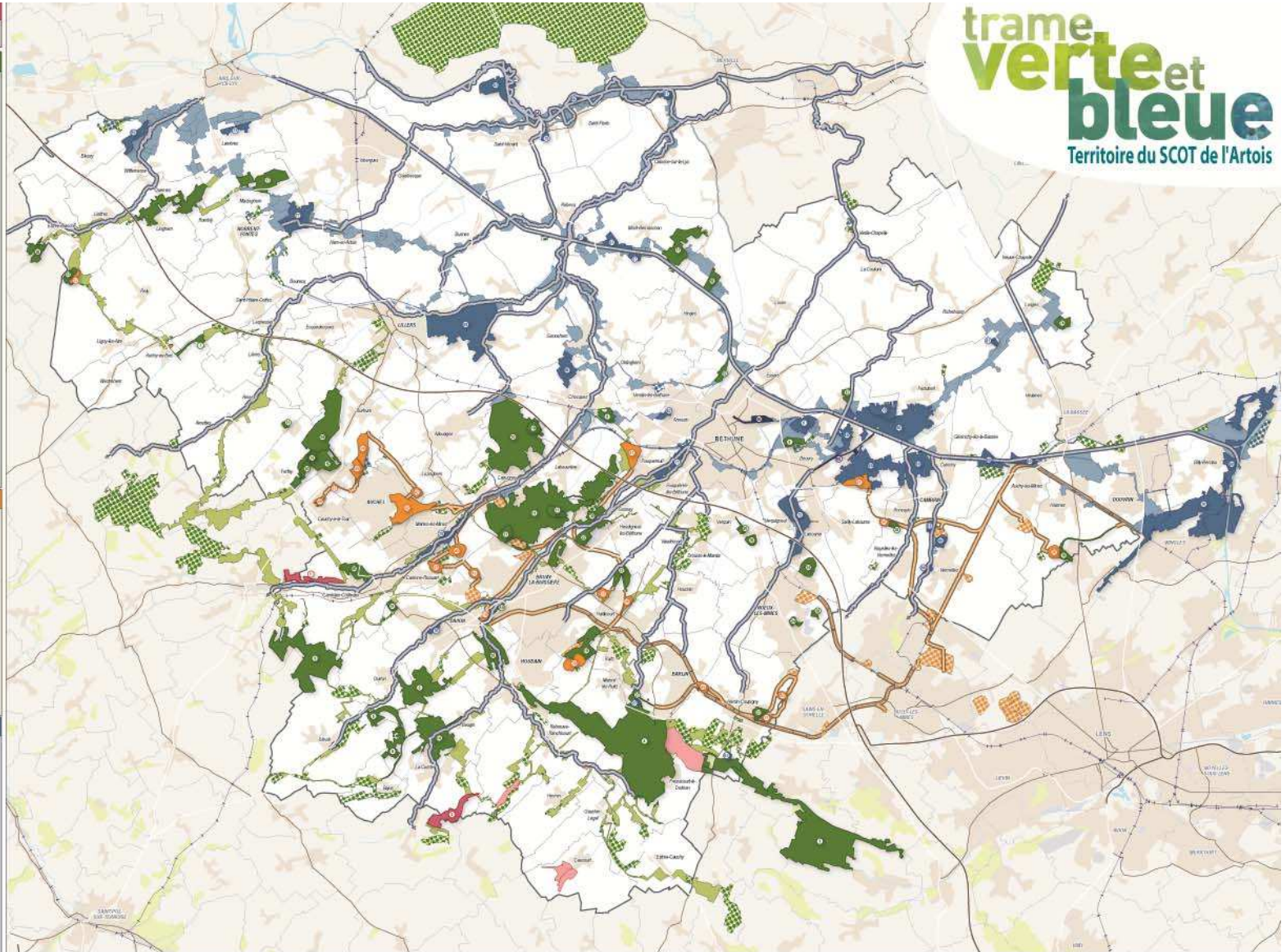
- ① Terri "5bis de Lillers" (T18)
- ② Site Transvaal (Terri T31a et T32)
- ③ Terri "9 de Bethune" (Terri T47, T47a et T63a)
- ④ Terri "2bis de Bruay Ouest" (T9)
- ⑤ Terri "18 de Lens" (T73)
- ⑥ Terri "4 de Noueux Est" (T41)
- ⑦ Terri Jumeaux d'Haillicourt "6 de Bruay Est" (T2) et "6 de Bruay Ouest" (T3)
- ⑧ Terri "2bis d'Auchy Est" (T6) et "2bis d'Auchy ancien Ouest" (T22)
- ⑨ Terri "3 de Bruay" (T10)
- ⑩ Vallée Carneau : Terri T8, T13, T14 et T23
- ⑪ Terri "6 d'Auchal" (T15)
- ⑫ Terri Imbert (T20)
- ⑬ Terri "4 d'Auchal" (T24)
- ⑭ Terri Falandis (T25) et "Décharge Falandis" (T29)
- ⑮ Terri "Cuiseux Marauné" (ou "Fontanelle") (T28)
- ⑯ Terri "7 d'Auchal" (T30)
- ⑰ Terri "5 de Noueux" (T38)
- ⑱ Terri "13 de Noueux" (T54)
- ⑲ Terri "décharge" (T53)
- ㉑ Cavalier "Aer au 7 d'Auchal" (T246)

ZONES HUMIDES

- ① Bas Marais
- ② Parc de la Fosse (Terri T38)
- ③ Ancien dépôt VNF de Mont-Bermechon (n°60, 63 et 64 - Le Grand Pecaut
- ④ Annelles
- ⑤ Bassin de Lillers et Bois de Bouvettes
- ⑥ Bras mort du Canal à Grand Gabarit
- ⑦ Cour de l'Avoue
- ⑧ Creuse et Epinothe
- ⑨ Etangs de la Clairfontaine
- ⑩ Etangs et marais d'Annoeuville, du Traneux et de la ferme Massue
- ⑪ Les Hauts Brax
- ⑫ Les Prés Mirques
- ⑬ Marais de Beury, Festeubert, Cuiuchy et Annequin
- ⑭ Prairies humides de l'Argillière
- ⑮ Marais de l'Avoue
- ⑯ Marais de la Laine
- ⑰ Marais de la Lolène
- ⑱ Marais de Lambrose
- ⑲ Marais de Saint-Venant
- ㉑ Val de Flot, Marais et Terri de Wingles (18 de Lens)
- ㉒ Marais Pourri
- ㉓ Parc de la Blatte
- ㉔ Parc de la Clarence - Calonnix
- ㉕ Parc de Vermilles
- ㉖ Prairies d'Havenkerque
- ㉗ Prairies du Blaeal
- ㉘ Prairies du Courant de l'île
- ㉙ Prairies du Surgeon
- ㉚ Marais du Boudou

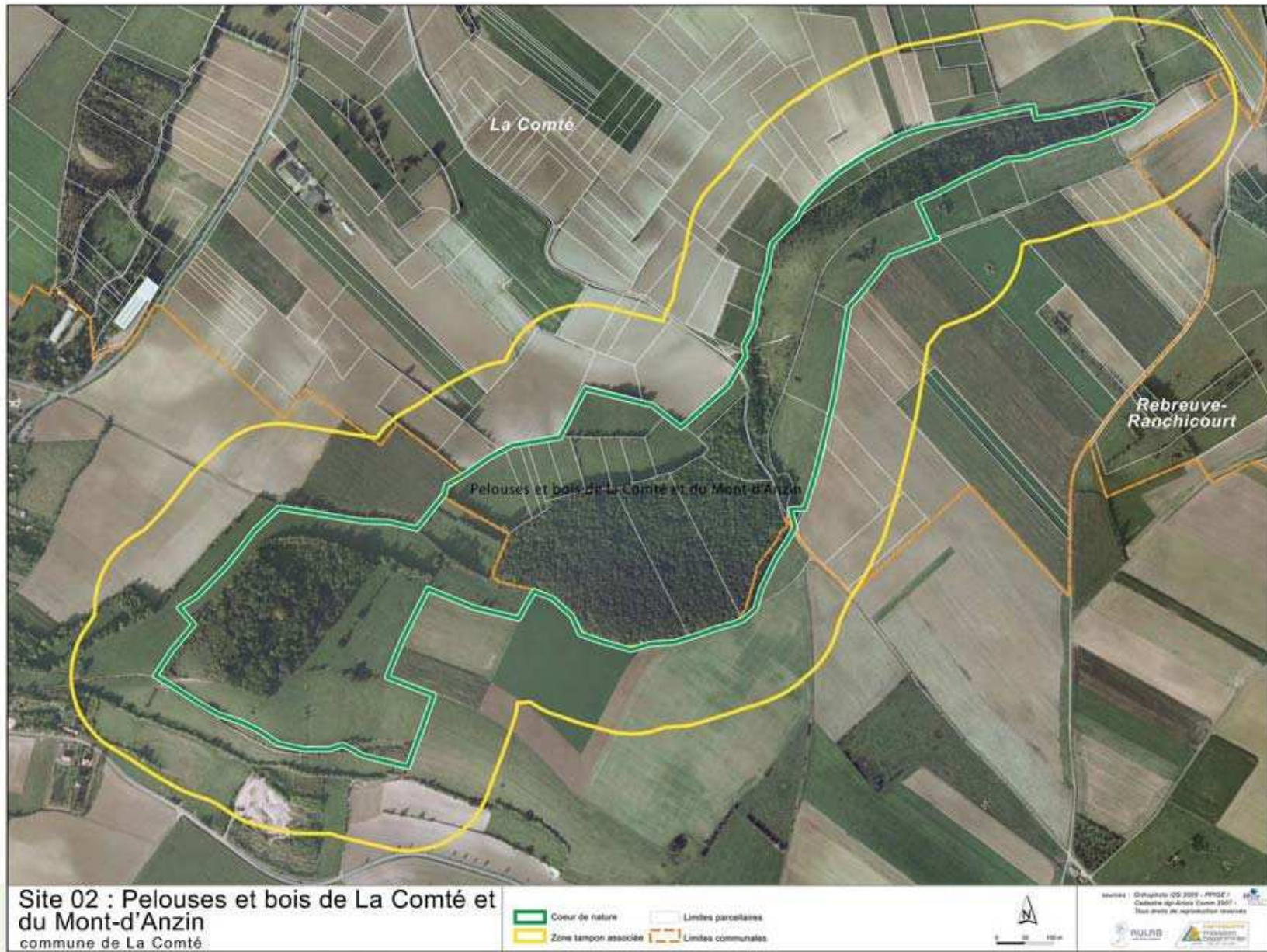
SITES RIVIÈRES

- ① Base nautique d'Annoeuville/Saint-Venant
- ② Ancienne gare d'eau de Bethune
- ③ Canal et ancienne gare d'eau de Beury

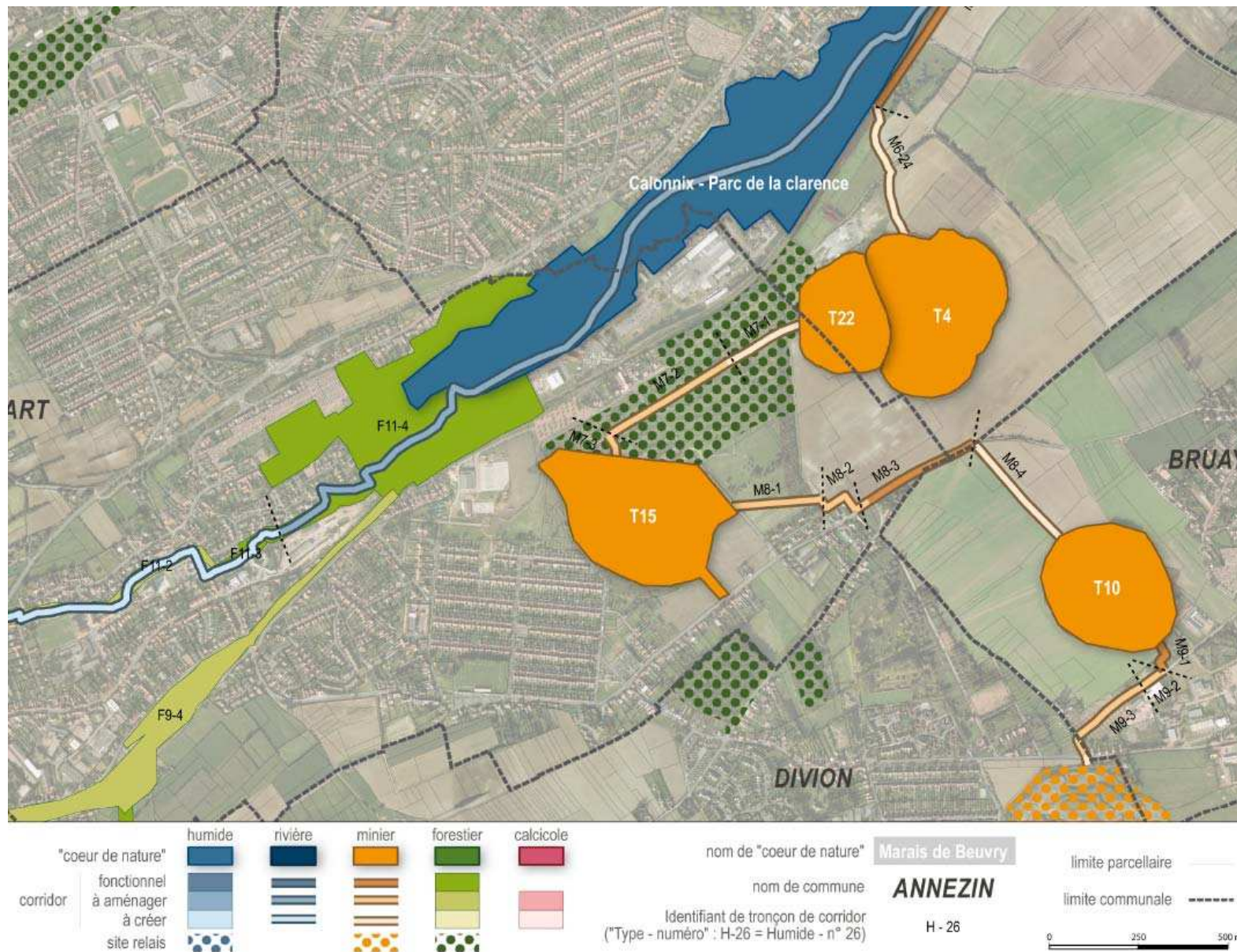


<p>Sites remarquables</p> <p>Corridors</p> <p>Sites relais</p>	<p>Zone humide</p> <p>Site rivière</p> <p>Site forestier</p> <p>Site minier</p> <p>Pelouse calcicole</p>	<p>Espace artificialisé</p> <p>Forêt</p> <p>Eau libre</p> <p>Terri</p> <p>Limite de l'arrondissement de Béthune</p>	<p>Autroute</p> <p>Liaison principale</p> <p>Liaison régionale</p> <p>Voie ferrée</p> <p>Limite communale</p>	<p>BÉTHUNE Sous-préfecture</p> <p>BARLIN Chef-lieu de canton</p> <p>Ruitz Commune simple</p>	<p>Conception et réalisation: AULAB / Mission Bassin Minier - Septembre 2010</p> <p>Sources :</p> <p>AULAB L'ÉQUIPEMENT & ENVIRONNEMENT</p> <p>CARTOGRAPHIE mission Bassin Minier NORME - PARC DE SALAZAR</p> <p>IGN 83 CARTO 83 copie et reproduction interdites</p>
---	---	--	--	---	---

L'Atlas cartographique : la délimitation de chaque «sites naturels d'intérêt majeur» à la parcelle



L'Atlas cartographique : la détermination des principes de connexions écologiques à une échelle fine



Quelles mesures de protection des sites et des corridors dans les documents d'urbanisme ?

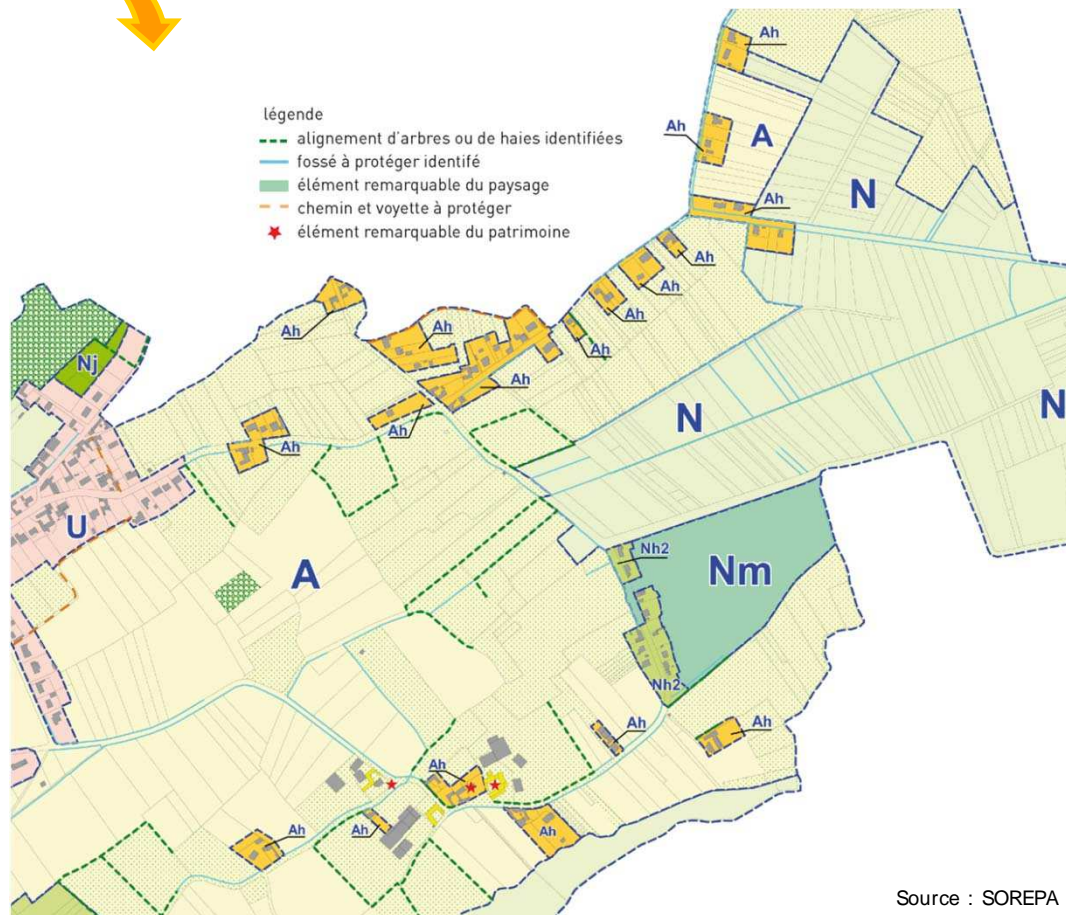
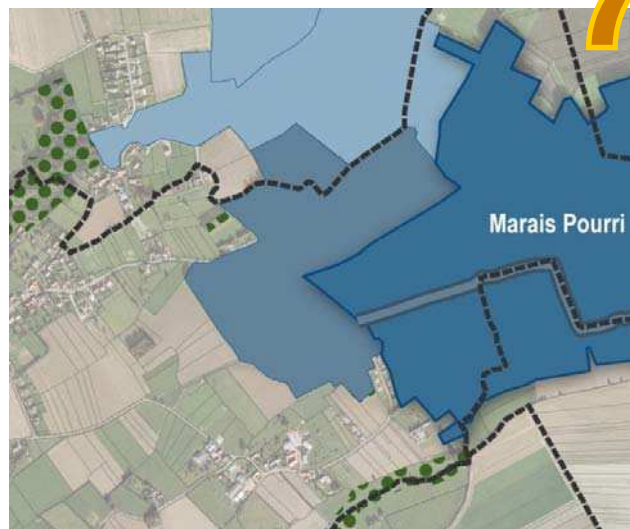
L'Atlas cartographique un outil d'aide à la décision et à la concertation pour une intégration dans les documents d'urbanisme

■ À chaque étape de la procédure du PLU, la TVB peut être valorisée et protégée :

- Diagnostic et État Initial de l'Environnement
- PADD
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Plan de zonage : zone N ou A, **zonage indicé** (Nr, Nj ou Acb), identification des éléments naturels et paysagers au titre du **L.123-1-5 7°** du Code de l'Urbanisme...
- Servitude d'urbanisme : espace boisé classé (**EBC**), terrain cultivé à protéger (**TCP**), emplacement réservé
- Règlement
- Annexe : cahier de préconisations architecturales et paysagères

■ **Les cartes communales** : classement EBC et inventaire du patrimoine naturel et paysager au titre du **R.421-23i**

Exemple d'intégration dans un PLU : dans le plan de zonage (PLU de Norrent-Fontes)



- **Identification des linéaires** de fossés et de haies au L.123-1-5 7°
- **Tramage** des prairies bocagères humides identifiées au L.123-1-5 7°
- **Zonage indicé** pour le marais communal en gestion conservatoire
- **Zonage indicé** pour les fonds de jardins ...

Source : SOREPA

Exemple d'intégration dans un PLU : dans le règlement

Exemples du règlement de Norrent-Fontes

- **Article 11** : assurer la **perméabilité des clôtures** en zone urbaine en instituant des ouvertures des clôtures de 10cm x 10cm au niveau du sol
- **Article 13** : favoriser la plantation **d'essences locales**
- **Article 13** : maintenir les plantations existantes d'essence locale et les **remplacer en cas d'arrachage** (disposition par arbre et par mètre linéaire de haie)

Exemples du règlement d'Annezin

- Dispositions générales : **interdire le comblement** et le busage des **fossés et cours d'eau** identifiés au plan de zonage
- **Article 13** : accroître la nature en ville et dans les zones d'activité en mettant en place un **coefficient d'emprise végétale**, prenant en compte les surfaces des murs et toitures végétalisés

Exemple :

Un coefficient d'emprise végétal de 0,5 (50%) implique pour une parcelle de 500 m², 250 m² de surface végétalisée

Sur le schéma :

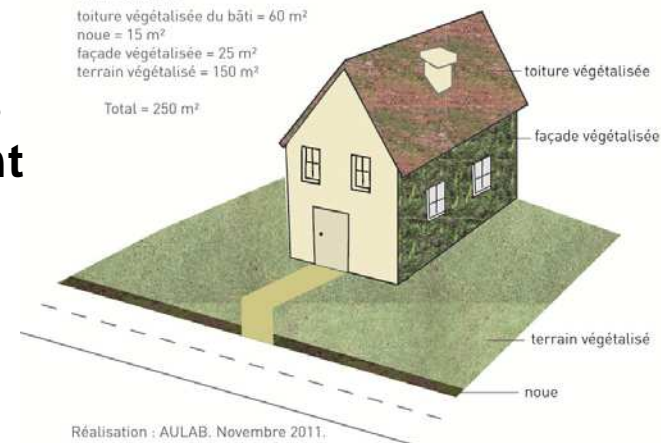
toiture végétalisée du bâti = 60 m²

noue = 15 m²

façade végétalisée = 25 m²

terrain végétalisé = 150 m²

Total = 250 m²



Réalisation : AULAB, Novembre 2011.

Tous les documents sont téléchargeables sur le site de l'AULAB : <http://www.aulab.fr>

Rubrique ETUDES PROJETS > Environnement

AULAB
CONCEPTEUR D'AVENIRS

Intégration des éléments de l'Atlas cartographique de la Trame verte et bleue du territoire du SCoT de l'Artois dans les documents d'urbanisme

FÉVRIER 2012

La Trame verte et bleue (TVB) constitue un véritable enjeu stratégique pour le territoire artois. Elle est au cœur de la politique de développement durable de la Région Nord-Pas de Calais et de la Mission Bassin Minier. Elle vise à préserver et à restaurer les espaces naturels remarquables, à créer ou conforter les corridors biologiques et à accompagner la prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme.

LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES DE TVB :

- **Le Système Régional de Corridors Biologiques (SRCB) :** Sur la base des orientations nationales pour la préservation et la remise en état des milieux naturels sensibles, le SRADT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Territorial) a défini le SRCoT (Schéma Régional de Cohérence Territoriale) qui vise à préserver et à restaurer les espaces naturels remarquables, à créer ou conforter les corridors biologiques et à accompagner la prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme.
- **La TVB départementale :** Le SRADT a défini les orientations nationales pour la préservation et la remise en état des milieux naturels sensibles, le SRADT a défini le SRCoT (Schéma Régional de Cohérence Territoriale) qui vise à préserver et à restaurer les espaces naturels remarquables, à créer ou conforter les corridors biologiques et à accompagner la prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme.
- **L'Atlas cartographique de la TVB du territoire du SCoT de l'Artois :** L'Atlas cartographique de la TVB du territoire du SCoT de l'Artois est un outil de diagnostic et de planification qui vise à identifier les espaces naturels remarquables, à créer ou conforter les corridors biologiques et à accompagner la prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme.

LA CONCERTATION : La concertation est une démarche participative qui permet d'élaborer les documents d'urbanisme tout en tenant compte de l'avis des citoyens, des associations et des acteurs du territoire. Elle vise à créer un lien entre les différents acteurs du territoire et à favoriser la prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme.

AULAB
CONCEPTEUR D'AVENIRS

PRÉSENTATION | **ETUDES PROJETS** | OBSERVATION | RESSOURCES

PLANIFICATION ET STRATEGIES TERRITORIALES
PROJETS D'AMENAGEMENT
ENVIRONNEMENT
DEPLACEMENTS
EVOLUTIONS SOCIALES ET URBAINES

ETUDES ET PROJETS > ENVIRONNEMENT

● **Déclinaison de la trame verte et bleue régionale à l'échelle du SCOT de l'Artois**

La déclinaison de la Trame verte et bleue s'inscrit dans le cadre de la Directive Régionale d'Aménagement « Trame verte et bleue » issue du SRADT (Schéma régional d'Aménagement et de Développement Territorial) et dans la continuité de l'élaboration du SCOT de l'Artois.

Cette étude à caractère expérimental et reproductible, réalisée en partenariat avec la Mission Bassin Minier, identifie les espaces naturels remarquables (« cœurs de nature ») et met en évidence les liaisons écologiques (corridors biologiques) à créer ou conforter. Les éléments sont déclinés à l'échelle de la parcelle pour faciliter leur transcription dans les documents d'urbanisme locaux et s'accompagneront de préconisations en termes de mesures de gestion et d'aménagement.

Cet outil d'aide à la décision destiné aux élus et techniciens du territoire prendra la forme d'un atlas cartographique.

[Télécharger le document de synthèse.](#)
[Télécharger l'intégralité de l'Atlas cartographique \(400Mo\).](#)

Pour visiter le site de la Mission Bassin Minier, partenaire de l'étude : http://www.missionbassinminier.org/atm/chantiers/trame_verte.php?position=5



MERCI DE VOTRE ATTENTION